

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 64/82/SPCG accordant à M. Ali Bilé Farah la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Ambouli (T.F. n° 861).

n° 64/82/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 8 du 01/09/1964

Date de publication
23 juillet 1964

Date du numéro
1 septembre 1964

TEXTE INTÉGRAL

il est fait concession définitive à M. Ali Bile Farah, auxiliaire de Gendarmerie, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain sise à Ambouli, et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n° 861.